

P.V. N°11 - Réunion en visioconférence

Présents : MM. BLONDY (Président) – HONDELATTE (Vice-Président) - BRUNEAU (Secrétaire) - BIENAIME - CONNAN - CHARLANNE - EL OUASSINI - LETHIELLEUX - LAOT – MANAA - KHALLOUKY -

Assiste : MM. VALLET

Absents excusés : MM. MANAA - GUITON (ETR)

Absents non excusés : MM. LALOT – KHALLOUKY

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 116 euros.

INTRODUCTION :

Le Président de la C.R. Futsal remercie les membres de la C.R. Futsal pour leurs messages de félicitations à la suite de la naissance de Milàn.

Jonathan Blondy et les membres de la C.R. Futsal adressent leurs encouragements aux clubs de Foothis l'École (24) et du Pessac FC pour leurs tours fédéraux à venir en Coupe Nationale U18 et Féminine.

CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS et U18 FUTSAL

Vincent Vallet informe les membres de la C.R. Futsal qu'à ce jour, 5 équipes sont engagées dans le championnat régional Féminin et 4 équipes dans le championnat régional U18.

Les membres de la C.R. Futsal s'accordent sur le fait que les inscriptions restent ouvertes. Ils identifient également plusieurs clubs à contacter afin de les inciter à rejoindre les compétitions régionales U18 et Féminines Futsal.

Olivier Bruneau précise aux membres que le règlement présenté et voté par le Comité directeur de la Ligue stipule ceci :

« Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute par une phase préliminaire (plateaux) et d'une phase finale.

1/ La phase préliminaire

Elle s'organisera sous forme de plateaux réunissant, par secteur géographique, un maximum de 4 équipes.

Quatre dates sont prévues pour permettre à chaque équipe de recevoir un plateau par secteur.

Le pré requis est d'obtenir à minima 8 équipes engagées sur cette compétition.

2/ Epreuve Finale

Elle réunira les deux meilleures équipes issues de la phase préliminaire pour une finale d'accession.

Le vainqueur accèdera au niveau NATIONAL.

Cette finale ne pourra pas avoir lieu après le 31 mai de la saison en cours. »

Vincent Vallet et Jonathan Blondy rappellent les prérequis pour l'homologation des championnats régionaux : **8 équipes minimum pour le championnat U18 G et 8 équipes minimum pour le championnat régional Féminin.**

La date limite pour communiquer à la FFF les équipes accédant aux championnats nationaux U18 et Féminin doit être indiquée **avant le 31/05/2026.**

Les membres de la C.R Futsal s'accordent sur les dates des différents plateaux

U18 G :	Féminin :
<ul style="list-style-type: none">• 11 ou 12 avril• 18 ou 19 avril• 16 ou 17 mai• 30 ou 31 mai	<ul style="list-style-type: none">• 11 ou 12 avril• 9 ou 10 mai• 23 ou 24 mai• 30 ou 31 mai

EXAMEN DES DEMANDES DIVERSES :

MAIL 1 concernant la rencontre de R2 à venir FOYEN - ES Niort

"Madame, Monsieur, Je me permets de revenir vers vous concernant notre demande de modification d'horaire pour le match de R2 Futsal prévu le lundi 23 mars 2026 entre FOYEN FUTSAL et ES Niort 1919. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas encore reçu de retour à ce sujet. Pour rappel, nous sollicitons un décalage du coup d'envoi de 21h00 à 21h30, pour des motifs liés à la sécurité du déplacement de notre équipe."

La C.R Futsal constate l'accord respectif des deux clubs sur FOOTCLUBS et l'homologation par le service compétitions de la Ligue. La C.R Futsal confirme son accord.

MAIL 2 concernant les travaux à venir sur la salle actuelle des Gardoux de l'ES Niort et son indisponibilité à venir pour cause de travaux :

"Madame, Monsieur, Je me permets de revenir vers vous concernant notre mail relatif à la mise à jour de nos rencontres à domicile à compter du 10 avril 2026. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas encore eu de retour sur la prise en compte des informations suivantes : Jour habituel : jeudi soir Coup d'envoi : 21h15 Installation : Gymnase de Pissardant Adresse : 3 Rue de Pissardant, 79000 Niort"

La C.R. Futsal émet un avis favorable à l'E.S. Niort, conformément à l'article 6.3 des Règlements Généraux de la LFNA, qui stipule :

« 3/ Terrain de repli

Après validation de la CRTIS, la Commission organisatrice de la compétition peut attribuer un terrain de repli de niveau immédiatement inférieur à celui indiqué au point 6.1, dès lors que les conditions de sécurisation sont assurées (notamment pour le niveau Régional 1). »

La décision finale sera communiquée à l'ES Niort dans les meilleurs délais, après avis de la CRTIS.

DIVERS

Olivier Bruneau indique qu'il regrette que la majorité des délégués présents sur les matchs de R1 et R2 n'aient pas suivi de formation spécifique futsal, leur permettant d'acquérir un minimum de connaissances sur des règlements propres au futsal, ô combien importants pour le bon déroulement d'une rencontre de niveau régional.

Prochaine réunion à définir,

Le Président de la C.R. FUTSAL,
Jonathan BLONDY



Les Secrétaires de séance,
Olivier BRUNEAU - Vincent VALLET



P.V. validé le .. Mars 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.
